

Modifications aux Règlements administratifs de l'ACPI
Assemblée générale annuelle de l'ACPI du 29 septembre 2026

Modifications à apporter	Version actuelle	Nouvelle version proposée
Abolition de la catégorie d'adhésion A. Note : 1 % de nos membres sont dans cette catégorie.	2.1 Les membres Sous réserve des statuts, l'Association compte deux catégories de membres : les membres individuels et les membres honoraires. a) Membre individuel Le titre de membre individuel est réservé à toute personne qui travaille activement en lien avec l'immersion. Le membre individuel de la catégorie A et A+ est invité aux assemblées des membres, à prendre la parole et y voter. Il est éligible à un poste d'administrateur de l'Association. Le membre individuel de la catégorie A et A+ est avisé par écrit des droits d'adhésion qu'il est tenu de payer. [...] 2.2 Conditions d'adhésion 2.2.1 Membre individuel catégorie A et A+ Pour être admise à titre de membre individuel catégorie A et A+ la personne doit : [...] 3.1 Fin de l'adhésion membre individuel catégorie A et A+ et B 3.1.1 Membre individuel catégorie A et A+ Sauf disposition contraire des statuts ou des règlements administratifs, l'adhésion d'un membre prend fin dans les cas suivants : [...]	2.1 Les membres Sous réserve des statuts, l'Association compte deux catégories de membres : les membres individuels et les membres honoraires. a) Membre individuel Le titre de membre individuel est réservé à toute personne qui travaille activement en lien avec l'immersion. Le membre individuel de la catégorie A+ est invité aux assemblées des membres, à prendre la parole et y voter. Il est éligible à un poste d'administrateur de l'Association. Le membre individuel de la catégorie A+ est avisé par écrit des droits d'adhésion qu'il est tenu de payer. [...] 2.2 Conditions d'adhésion 2.2.1 Membre individuel catégorie A+ Pour être admise à titre de membre individuel catégorie A+ la personne doit : [...] 3.1 Fin de l'adhésion membre individuel catégories A+ et B 3.1.1 Membre individuel catégorie A+ Sauf disposition contraire des statuts ou des règlements administratifs, l'adhésion d'un membre prend fin dans les cas suivants : [...]

Modifications aux Règlements administratifs de l'ACPI
Assemblée générale annuelle de l'ACPI du 29 septembre 2026

	3.2 Mesures disciplinaires contre les membres catégories A et A+ 3.2.1 Membre catégorie A et A+ Le Conseil est autorisé à suspendre ou à expulser un membre individuel catégorie A et A+ de l'Association pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : 5.1 Composition Le Conseil doit être composé de douze (12) personnes tous membres individuels des catégories de membres A et A+, en règle.	3.2 Mesures disciplinaires contre les membres catégorie A+ 3.2.1 Membre catégorie A+ Le Conseil est autorisé à suspendre ou à expulser un membre individuel catégorie A+ de l'Association pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : 5.1 Composition Le Conseil doit être composé de douze (12) personnes tous membres individuels de la catégorie de membres A+, en règle.
Modification de l'article 5.3 b) Note : Sans cette modification, un administrateur en élection pourrait être tenu de recevoir les dossiers de candidatures, ce qui représenterait un conflit d'intérêt.	5.3 Élection des administrateurs b) Les mises en candidature se terminent, au plus tard, quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale. Le candidat intéressé devra dûment compléter le bulletin de mise en candidature et le transmettre au secrétaire qui les fera parvenir au comité des mises en candidatures	5.3 Élection des administrateurs b) Les mises en candidature se terminent, au plus tard, quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale. Le candidat intéressé devra dûment compléter le bulletin de mise en candidature et le transmettre à une personne membre du comité des mises en candidatures désignée à cette fin et qui n'est pas elle-même candidate à l'élection.